

Comptes annuels 2020

Columna Fondation collective Group Invest, Winterthur

Le rapport annuel de Columna Fondation collective Group Invest, Winterthur paraît en allemand, français et italien. Si la traduction française ou italienne diffère du texte original allemand, la version allemande fait foi.

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de Columna Fondation collective Group Invest, Winterthur à Winterthur

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Columna Fondation collective Group Invest, Winterthur, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG AG

***Ceci est la traduction française du
rapport allemand de l'organe de révision***

Erich Meier
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Carole Gehrler
Expert-réviseur agréée

Zurich, 15 juin 2021

Comptes annuels

Bilan

en CHF	Index de l'annexe	31.12.2020	31.12.2019
Actifs			
Placements de la fortune		3'308'598'504.68	3'135'213'335.07
Liquidités		127'837'889.54	154'665'600.75
Créances	7.1.1	10'196'937.85	3'996'382.65
Avoirs auprès d'AXA Vie SA	7.1.2	3'011'435.56	1'761'794.85
Titres		3'144'503'867.65	2'950'232'773.59
Créances auprès des employeurs affiliés	6.11.1	23'480'574.08	24'790'583.23
./.. Du croire		-432'200.00	-233'800.00
Compte de régularisation actif	7.1.3	2'286'308.35	2'255'127.80
Total des actifs		3'310'884'813.03	3'137'468'462.87
Passifs			
Engagements		93'493'683.10	89'114'440.68
Prestations de libre passage et rentes	7.2.1	87'853'920.13	85'380'100.33
Cotisations des employeurs affiliés versées d'avance		3'704'181.01	2'335'745.29
Autres engagements	7.2.2	1'935'581.96	1'398'595.06
Compte de régularisation passif	7.2.3	813'518.55	1'027'434.25
Réserves de cotisations des employeurs	6.11.2	28'879'028.53	35'806'515.10
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation		28'879'028.53	35'806'515.10
Provisions non techniques		0.00	0.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		2'903'128'019.55	2'773'268'763.58
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3.1	2'479'808'591.60	2'413'817'029.80
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.5.1	324'153'225.95	263'542'580.78
Provisions techniques	5.6	99'166'202.00	95'909'153.00
Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	6.3.1	268'183'602.66	220'711'345.98
Fonds libres des caisses de prévoyance		16'386'960.64	17'539'963.28
Fonds libres en début de période		17'539'963.28	17'389'972.12
Variation des fonds libres provenant de reprises et de transferts		1'125'596.79	2'767'461.59
Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)		-2'278'599.43	-2'617'470.43
Fonds libres de la Fondation		0.00	0.00
Situation en début de période		0.00	0.00
Excédent des produits		0.00	0.00
Total des passifs		3'310'884'813.03	3'137'468'462.87

Compte d'exploitation

en CHF	Index de l'annexe	2020	2019
Cotisations, apports ordinaires et autres		285'595'064.38	289'845'188.94
Cotisations des salariés	7.3.1	105'279'026.04	105'654'275.36
Cotisations des employeurs	7.3.1	142'992'916.97	142'048'993.57
dont prélèvement des réserves de cotisations			
des employeurs pour le financement de cotisations	6.11.2	-10'157'803.30	-5'085'446.15
dont financées par des subsides du fonds de garantie LPP		-2'006'779.25	-1'837'301.85
Cotisations de tiers		0.00	883'151.45
Apports uniques et rachats		39'985'943.72	36'104'092.96
Autres apports uniques		29'249.80	115'500.00
Apports dans les réserves de cotisations des employeurs	6.11.2	7'465'731.15	10'123'308.80
Subsides du fonds de garantie LPP		2'006'779.25	1'838'614.80
Prestations d'entrée		231'934'800.41	345'369'953.33
Apports de libre passage		223'901'769.10	336'525'004.30
Apports uniques liés à la reprise de prestations		1'506'849.75	1'549'140.95
Apports liés à la reprise d'effectifs d'assurés	7.3.2	1'954'786.66	3'303'275.65
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		4'571'394.90	3'992'532.43
Apports provenant des cotisations et prestations d'entrée		517'529'864.79	635'215'142.27
Prestations réglementaires		-99'193'169.25	-74'443'584.50
Rentes de vieillesse	7.3.3	-27'666'104.20	-24'743'197.45
Rentes de survivants	7.3.4	-2'955'868.60	-2'773'087.65
Rentes d'invalidité		-6'183'889.45	-5'932'882.95
Prestations en capital à la retraite		-54'207'923.55	-35'234'318.20
Prestations en capital en cas de décès ou d'invalidité		-8'179'383.45	-5'760'098.25
Prestations de sortie		-345'070'094.15	-348'118'525.53
Prestations de libre passage en cas de sortie		-323'517'599.30	-327'920'665.37
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	7.3.2	-829'189.87	-535'814.06
Transfert de réserves de cotisations des employeurs lors de départs de caisses de prévoyance	6.11.2	-4'394'550.42	-2'271'673.30
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	7.3.5	-11'031'829.61	-13'201'099.25
Valeurs de restitution liées aux transferts de prestations		-5'296'924.95	-4'189'273.55
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-444'263'263.40	-422'562'110.03
Constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations		-123'898'230.19	-251'250'742.31
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs (net)	5.3	-29'186'094.85	-158'185'242.02
Variation du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (net)	5.5	-60'610'645.17	-39'216'379.84
Variation des fonds libres provenant de reprises et de transferts		-1'125'596.79	-2'767'461.59
Constitution de provisions techniques		-3'257'049.00	-17'621'019.00
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	-36'805'466.95	-30'781'096.31
Dissolution/constitution des réserves de cotisations des employeurs		7'086'622.57	-2'679'543.55

en CHF

Index de l'annexe

2020

2019

Produits de prestations d'assurance		37'193'529.65	37'889'036.75
Prestations d'assurance	7.3.6	36'384'064.25	36'211'709.05
Parts d'excédent des assurances	5.7	809'465.40	1'677'327.70
Charges d'assurance		-46'971'487.30	-52'065'523.00
Primes d'épargne		-409'298.60	-450'998.95
Primes de risque		-29'907'917.15	-30'955'369.05
Primes de coûts	7.3.7	-13'196'395.40	-14'140'265.10
Primes uniques aux assurances		-2'169'752.05	-5'211'651.00
Cotisations au fonds de garantie LPP		-1'288'124.10	-1'307'238.90
Variation des actifs provenant de contrats d'assurance	5.2		-17'394'542.45
Résultat net de l'activité d'assurance		-60'409'586.45	-70'168'738.77
Résultat net des placements	6.9	106'017'670.95	287'433'689.25
Résultat des titres		130'493'691.70	308'526'392.57
Autres produits de capitaux		-1'053'240.26	-541'078.00
Frais d'administration des placements	6.10.1	-23'263'644.49	-20'375'838.22
Rémunération des réserves de cotisations des employeurs	6.11.2	-159'136.00	-175'787.10
Autres produits		898'719.15	659'986.96
Produits divers	7.3.8	898'719.15	659'986.96
Autres frais	7.3.9	-390'827.14	-154'698.05
Frais d'administration	7.3.7	-922'319.26	-937'748.65
Frais d'administration généraux		-788'869.41	-780'673.00
Honoraires de l'organe de révision		-60'010.45	-70'328.10
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle		-24'790.40	-42'486.55
Émoluments des autorités de surveillance		-48'649.00	-44'261.00
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur		45'193'657.25	216'832'490.74
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur		-47'472'256.68	-219'449'961.17
Excédent des charges		-2'278'599.43	-2'617'470.43
Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)	7.3.10	-2'278'599.43	-2'617'470.43
Excédent des produits	7.3.11	0.00	0.00

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Le 15 mars 1984, la Banque Populaire Suisse a créé, sous le nom de Columna Fondation communautaire de la Banque Populaire Suisse pour la prévoyance professionnelle (2^e pilier), une fondation au sens des articles 80 ss du code civil suisse. Le nom actuel de la société fondatrice est: Credit Suisse (Suisse) SA. Le nom actuel de la Fondation est: Columna Fondation collective Group Invest, Winterthur (IDE: CHE-109.792.075 RC).

La Fondation a son siège à Winterthur. Ses activités s'étendent à toute la Suisse.

La Fondation vise à garantir la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité. Elle protège, dans la mesure définie dans ses règlements, les salariés et les employeurs des entreprises qui lui sont affiliées contre les conséquences économiques de la perte de gain consécutive à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Elle verse des prestations conformes aux dispositions régissant la prévoyance professionnelle obligatoire et offre également des plans de prévoyance qui dépassent les prescriptions minimales de la loi ou qui comprennent uniquement les prestations subobligatoires. Les indépendants peuvent, eux aussi, s'affilier à la Fondation au moyen d'une solution de prévoyance d'association professionnelle.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich sous le numéro d'ordre ZH.1432 et verse des cotisations au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements

	Édition	Nouvelle édition
Acte de fondation	2019	
Règlement électoral du Conseil de fondation	01.01.2017	
Règlement d'organisation de la commission de prévoyance du personnel et de la commission de prévoyance d'association professionnelle	01.01.2019	01.01.2021
Règlement de prévoyance/plans de prévoyance		
- Base LPP	01.01.2020	01.01.2021
- Prévoyance complémentaire	01.01.2020	01.01.2021
Directives relatives à l'encouragement à la propriété du logement	01.10.2017	01.01.2021
Règlement de placement	01.01.2015	01.01.2021
Annexe 1	01.07.2017	01.01.2021
Annexes 2 et 3	01.01.2015	
Règlement relatif à la participation aux excédents	01.01.2020	
Règlement de gestion du Conseil de fondation	01.01.2015	
Règlement applicable à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance	01.12.2016	
Règlement applicable à la liquidation partielle de la Fondation collective	01.06.2014	
Règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves	31.12.2017	
Règlement des frais de gestion	01.01.2017	

1.4 Organe suprême, droit à la signature et gérance

Conseil de fondation

Membres	Fonction	Durée du mandat	Employeurs/salariés
Hans Rudolf Haefeli		2017 - 2020	employeurs
Andreas Schläpfer		2017 - 2020	employeurs
Thomas Valda		2018 - 2020	employeurs
Giuseppe Costa	Président	2017 - 2020	salariés
Vanessa Mathys		2017 - 2020	salariés
Angela Hagemann		2019 - 2020	salariés

En 2020, des élections de renouvellement complet du Conseil de fondation ont eu lieu pour le mandat couvrant la période de 2021 à 2024. Tous les membres déjà en place ont été réélus.

Lors de sa séance constitutive du 18 janvier 2021, le Conseil de fondation a élu Andreas Schläpfer nouveau président pour le mandat couvrant la période de 2021 à 2024.

Les membres du Conseil de fondation disposent d'un droit de signature collective à deux.

Commissions de prévoyance du personnel (CPP) / commission de prévoyance d'association professionnelle (CPA)

Organes de gestion paritaires des caisses de prévoyance gérées séparément pour chaque employeur affilié ou chaque association professionnelle affiliée. Les Commissions de prévoyance sont composées d'un nombre égal de représentants des salariés et de représentants des employeurs.

Gérance

Gérance, administration, comptabilité	AXA Vie SA, Winterthur
---------------------------------------	------------------------

1.5 Expert, organe de révision, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Partenaire contractuel: Libera SA, Bâle Expert exécutant: Ruben Lombardi, expert agréé en prévoyance professionnelle selon l'art. 52d LPP
Organe de révision	KPMG SA, Zurich
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich (BVS)

1.6 Employeurs affiliés (nombre de contrats d'adhésion)	2020	2019	Variation en %
État au 01.01	5'956	5'698	4,53
Entrées	210	578	
Sorties	-577	-320	
État au 31.12	5'589	5'956	-6,16

2 Membres actifs et bénéficiaires de rentes

2.1 Assurés actifs	2020	2019	Variation en %
État au 01.01	26'467	24'809	6,68
Entrées	6'290	8'208	
Sorties	-7'105	-6'550	
État au 31.12	25'652	26'467	-3,08

2.2 Bénéficiaires de rentes

2.2.1 Rentes prises en charge de façon autonome par la Fondation

	Effectif au 31.12.2020	Entrées Sorties 2020	Effectif au 31.12.2019
Rentes de vieillesse	721	142 -10	589
Rentes d'enfant de retraité	23	13 -7	17
Rentes de partenaire	13	5 -1	9
Rentes en cas de divorce	1	1 0	0
Rentes d'orphelins	2	0 0	2
Rentes temporaires	1	0 -1	2
État au 31.12	761		619

2.2.2 Rentes réassurées selon les principes actuariels

	Effectif au 31.12.2020	Entrées Sorties 2020	Effectif au 31.12.2019
Rentes de vieillesse	767	5 -26	788
Rentes d'enfant de retraité	8	0 0	8
Rentes d'invalidité	449	56 -70	463
Rentes d'enfant d'invalidé	123	10 -39	152
Rentes de partenaire	280	19 -13	274
Rentes d'orphelin	58	12 -10	56
État au 31.12	1'685		1'741
Total des rentes au 31.12	2'446		2'360

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Le règlement de prévoyance édicté par le Conseil de fondation constitue le cadre des plans de prévoyance proposés par les caisses de prévoyance affiliées.

Chaque caisse de prévoyance affiliée élabore un plan de prévoyance dans lequel sont fixés la nature et le montant des prestations de prévoyance ainsi que le montant et la composition des cotisations.

Taux de conversion en rente	2020	2019
Régime obligatoire (LPP)		
pour les hommes prenant leur retraite à 65 ans	6,800%	6,800%
pour les femmes prenant leur retraite à 64 ans	6,800%	6,800%
Régime subobligatoire		
pour les hommes prenant leur retraite à 65 ans	5,500%	5,500%
pour les femmes prenant leur retraite à 64 ans	5,365%	5,365%

Dans certains cas, les taux de conversion des caisses de prévoyance peuvent différer de ceux de la Fondation.

3.2 Financement, méthode de financement

Le financement de la prévoyance professionnelle des employeurs affiliés est régi par les plans de prévoyance des caisses.

3.3 Parts d'excédent des assurances

Chaque année, AXA Vie SA calcule les parts d'excédent en tenant compte des dispositions de la Confédération en matière de surveillance.

Les détails relatifs à l'attribution des parts d'excédent figurent au point 5.7.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

Le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe aux comptes annuels sont conformes aux recommandations Swiss GAAP RPC 26 en matière de présentation des comptes.

4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes de comptabilité et d'évaluation sont conformes aux prescriptions légales et sont appliqués comme suit:

- Conversion de monnaies étrangères: cours au jour de clôture du bilan
- Liquidités, créances, dettes et comptes de régularisation: valeur nominale, sous déduction des corrections de valeur nécessaires
- Titres: prix du cours
- Capital de prévoyance des assurés actifs, capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes et provisions techniques: conformément aux dispositions réglementaires et aux calculs de l'expert en prévoyance professionnelle
- Objectif de la réserve de fluctuation de valeur: calcul selon la méthode d'analyse financière (méthode «value at risk»)

4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes

Le poste «Résultat net des placements» du compte d'exploitation a été restructuré. Les chiffres de l'année précédente ont été adaptés en conséquence. Voir également le point 6.9.

5 Risques actuariels / couverture des risques / taux de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

En ce qui concerne les solutions de prévoyance avec placement autonome de la fortune par la Fondation, les risques actuariels d'invalidité et de décès sont réassurés en grande partie et le risque de vieillesse, en partie dans le cadre d'un contrat d'assurance collective conclu avec AXA Vie SA. La Fondation assume de manière autonome les nouvelles rentes de vieillesse en cours et les rentes de survivants qui leur sont liées. La Fondation assume les risques correspondants.

En ce qui concerne les solutions d'assurance complète, la Fondation a entièrement réassuré le processus d'épargne et les risques actuariels de vieillesse, de décès et d'invalidité auprès d'AXA Vie SA. La Fondation n'assume aucun risque.

5.2 Explication des actifs et des passifs provenant de contrats d'assurance

Les actifs et les passifs provenant de contrats d'assurance correspondent à la réserve mathématique d'épargne (capital de prévoyance des assurés actifs) ainsi qu'à la réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes) du contrat d'assurance collective. Ils ne sont pas portés au bilan.

Évolution des actifs et des passifs provenant de contrats d'assurance	2020	2019
	CHF	CHF
État au 01.01	261'994'364.70	279'388'907.15
Variation de la réserve mathématique d'épargne des assurés actifs	101'016.75	-862'997.45
Variation de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	-4'767'803.00	-16'531'545.00
État au 31.12	257'327'578.45	261'994'364.70

5.3 Évolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs

Le capital de prévoyance des assurés actifs correspond aux avoirs de vieillesse réglementaires des personnes assurées.

5.3.1 Évolution des avoirs de vieillesse placés de façon autonome

	2020	2019
	CHF	CHF
État au 01.01	2'413'817'029.80	2'223'987'694.02
Bonifications de vieillesse	209'456'503.12	208'342'377.98
Apports uniques et rachats	39'985'943.72	36'104'092.96
Apports de libre passage	223'889'180.75	336'525'004.30
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	4'571'394.90	3'992'532.43
Revalorisation du montant minimum des prestations de libre passage en cas de sortie	1'271.95	8.00
Autres apports ¹⁾	1'980'078.07	3'141'868.97
Prestations de libre passage en cas de sortie	-323'517'599.30	-327'920'665.37
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-11'031'829.61	-13'201'099.25
Dissolution pour cause de retraite (report dans le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes)	-57'146'053.80	-53'343'274.95
Prestations en capital en cas de retraite et de décès; autres	-59'002'794.95	-34'592'605.60
Rémunération des avoirs de vieillesse	36'805'466.95	30'781'096.31
État au 31.12	2'479'808'591.60	2'413'817'029.80

5.3.2 Évolution des avoirs de vieillesse réassurés auprès d'AXA Vie SA

	2020	2019
	CHF	CHF
État au 01.01	10'892'591.70	11'755'589.15
Bonifications de vieillesse	413'090.20	455'211.00
Apports de libre passage	12'588.35	0.00
Autres apports ¹⁾	18'620.85	0.00
Dissolution pour cause de retraite, de décès ou d'invalidité, autres	-434'963.35	-1'420'030.15
Rémunération des avoirs de vieillesse	91'680.70	101'821.70
État au 31.12	10'993'608.45	10'892'591.70

¹⁾ Le poste «Autres apports» comprend les apports provenant de la répartition de fonds libres ainsi que d'autres apports découlant de mutations non précisés à d'autres postes.

5.3.3 Rémunération des avoirs de vieillesse

Solutions de prévoyance avec placement autonome de la fortune par la Fondation

Le taux d'intérêt pour la rémunération des avoirs de vieillesse est déterminé par le Conseil de fondation, compte tenu du taux d'intérêt minimum LPP fixé par le Conseil fédéral.

	2020	2019
Rémunération des avoirs de vieillesse selon la LPP	1,00%	1,00%
Rémunération supplémentaire ¹⁾	0,25%	0,00%
Total	1,25%	1,00%
Rémunération des avoirs de vieillesse surobligatoires	1,00%	1,00%
Rémunération supplémentaire ¹⁾	1,00%	0,75%
Total	2,00%	1,75%

¹⁾ Pour les ayants droit conformément au modèle de rémunération.

Les dispositions de l'art. 46 OPP 2 ont été respectées.

Solutions de prévoyance avec réassurance complète du processus d'épargne

Les taux d'intérêt pour la rémunération des avoirs de vieillesse sont déterminés par le Conseil de fondation, compte tenu du taux d'intérêt minimum LPP fixé par le Conseil fédéral et des taux d'intérêt en vigueur selon le tarif d'assurance-vie collective d'AXA Vie SA.

	2020	2019
Rémunération des avoirs de vieillesse LPP	1,00%	1,00%
Rémunération des avoirs de vieillesse surobligatoires au moyen de l'excédent d'intérêts	0,00%	1,10%

5.4 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP placés de façon autonome	1'173'351'159.55	1'154'195'189.76
Avoirs de vieillesse selon la LPP réassurés	9'429'888.10	9'340'091.30
Total des avoirs de vieillesse selon la LPP (calcul de conformité)	1'182'781'047.65	1'163'535'281.06
Taux d'intérêt minimal LPP défini par le Conseil fédéral	1,00%	1,00%

5.5 Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes et de la réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes afférent aux rentes de vieillesse et aux rentes de survivants qui leur sont liées, prises en charge de façon autonome par la Fondation (cf. point 5.5.1), est porté au poste du bilan «Capitaux de prévoyance et provisions techniques». Le capital de prévoyance afférent aux rentes réassurées auprès d'AXA Vie SA (cf. point 5.5.3) n'est pas inscrit au bilan.

5.5.1 Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes placé de façon autonome	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
Rentes de vieillesse y compris rentes en cas de divorce	319'206'065.23	260'103'721.15
Rentes d'enfant de retraité	640'400.58	543'297.69
Rentes de partenaire	4'187'606.86	2'733'044.25
Rentes d'orphelin	101'798.55	112'889.03
Rentes temporaires	17'354.73	49'628.66
État au 31.12	324'153'225.95	263'542'580.78
Nombre de rentes (détails, voir le point 2.2.1)	761	619

5.5.2 Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes placé de façon autonome	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
État au 01.01	263'542'580.78	207'794'655.94
Transfert des avoirs de vieillesse lors du départ à la retraite	57'049'078.25	53'343'274.95
Constitution liée aux augmentations de rentes	192'103.80	68'779.55
Versements de rentes	-15'263'482.60	-12'062'362.35
Dissolution liées aux transferts de rentes	0.00	-4'349'101.35
Pertes liées aux départs à la retraite	13'577'135.00	14'453'558.00
Rémunération ¹⁾	5'876'958.07	4'713'372.37
Bénéfice/perte technique, autres variations	-821'147.34	-419'596.33
État au 31.12	324'153'225.95	263'542'580.78

¹⁾ Intérêts annuels de 2,00%, comme l'année précédente, sur la moyenne arithmétique entre le capital de prévoyance au début et à la fin de l'année.

5.5.3 Réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes réassurée conformément aux principes actuariels	31.12.2020 CHF	Constitution		31.12.2019 CHF
		Dissolution 2020		
Rentes de vieillesse	151'422'443.00	772'924.00	-7'321'633.00	157'971'152.00
Rentes d'enfant de retraité	112'379.00	0.00	-28'408.00	140'787.00
Rentes d'invalidité	52'008'478.00	7'853'298.00	-7'031'130.00	51'186'310.00
Rentes d'enfant d'invalidé	1'053'872.00	133'623.00	-244'848.00	1'165'097.00
Rentes de partenaire	39'805'434.00	2'372'301.00	-1'641'823.00	39'074'956.00
Rentes d'orphelin	1'931'364.00	444'319.00	-76'426.00	1'563'471.00
État au 31.12	246'333'970.00			251'101'773.00
Nombre de rentes (détails, voir le point 2.2.2)	1'685			1'741

5.5.4 Adaptation des rentes à l'évolution des prix

En 2020, les rentes ont été adaptées à l'évolution des prix selon l'art. 36, al. 1, LPP. Il n'y a pas eu d'autre adaptation des rentes (art. 36, al. 2, LPP).

5.6 Composition, évolution et explication des provisions techniques

Provisions techniques de la Fondation	31.12.2020 CHF	Constitution		31.12.2019 CHF
		Dissolution 2020		
Provision pour pertes liées aux départs à la retraite	98'846'702.00	3'277'349.00		95'569'353.00
État au 31.12	98'846'702.00			95'569'353.00

La provision pour pertes liées aux départs à la retraite sert à combler la lacune de financement entre l'avoir de vieillesse disponible au moment du départ à la retraite et le capital de prévoyance nécessaire à la couverture des engagements de rentes.

Provisions techniques des caisses de prévoyance	31.12.2020 CHF	Constitution		31.12.2019 CHF
		Dissolution 2020		
Provisions pour composantes de prestations supplémentaires spécifiques à chaque caisse de prévoyance	319'500.00	54'000.00	-74'300.00	339'800.00
État au 31.12	319'500.00			339'800.00
Total des provisions au 31.12	99'166'202.00			95'909'153.00

Le calcul des provisions est effectué conformément aux dispositions du règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves. Les provisions ont été calculées par l'expert en prévoyance professionnelle.

5.7 Parts d'excédent des assurances

En 2020, AXA Vie SA a versé des parts d'excédent issues du processus de risque du contrat d'assurance collective pour un montant totalisant 809'465.40 CHF.

Les parts d'excédent ont été attribuées conformément au règlement relatif à la participation aux excédents. Chaque caisse de prévoyance a été informée séparément de l'attribution des excédents.

	2020	2019
	CHF	CHF
Total des parts d'excédent de l'assurance	809'465.40	1'677'327.70
Montant attribué aux fonds de la Fondation	798'891.00	0.00
Montant utilisé pour le financement de cotisations, y c. les mutations rétroactives	-871.60	1'675'914.70
Montant utilisé pour augmenter les avoirs de vieillesse des personnes assurées, y c. les mutations rétroactives	11'446.00	1'413.00

5.8 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle de la société Libera SA a été établie le 4 juin 2018 pour le 31 décembre 2017. Il en ressort notamment que:

- Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques ont été calculés conformément aux bases techniques LPP 2015 avec tables de génération, au taux d'intérêt technique de 2,0%.
- La Fondation a couvert de manière largement congruente les risques de décès et d'invalidité au moyen d'un contrat-cadre pour les assurances collectives conclu avec AXA Vie SA. Par conséquent, elle n'assume aucun risque actuariel en cas de décès ou d'invalidité.
- Le taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2 s'élève à 106,3% au 31 décembre 2017.
- Les provisions techniques sont conformes au règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves de fluctuation. La réserve de fluctuation de valeur n'a toutefois pas pu être constituée conformément à son objectif.
- L'évaluation globale des risques met en évidence un risque faible à moyen pour la stabilité financière à long terme de la Fondation.
- Les dispositions réglementaires actuarielles examinées relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales.
- La Columna Fondation collective Group Invest offre au 31 décembre 2017 une sécurité suffisante et peut remplir ses obligations actuarielles. Elle satisfait ainsi aux exigences de l'art. 52e, al. 1, LPP.

La nouvelle expertise actuarielle sera établie pour le 31 décembre 2020.

5.9 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

5.9.1 Risques de réassurance

La Fondation a réassuré en grande partie les risques actuariels d'invalidité et de décès, ainsi que, partiellement, le processus d'épargne et le risque de vieillesse dans le cadre d'un contrat d'assurance collective auprès d'AXA Vie SA. Les bases techniques de la Fondation se fondent sur le tarif d'assurance-vie collective d'AXA Vie SA en vigueur et approuvé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

5.9.2 Risques assumés de façon autonome par la Fondation

Depuis le 1er janvier 2015, la Fondation fournit, dans le cadre des solutions de prévoyance avec placement autonome de la fortune, les rentes de vieillesse en cours et les rentes de survivants qui y sont liées à ses propres risques. Les calculs actuariels sont effectués selon des principes reconnus à l'aide des bases techniques LPP 2015, des tables de génération et d'un taux d'intérêt technique de 2,00%. Font exception les rentes transférées dans le cadre d'une nouvelle affiliation, qui sont estimées à l'aide du taux d'intérêt technique utilisé pour le calcul de la somme de rachat.

5.10. Modification des bases et hypothèses techniques

5.10.1 Risques de réassurance

Les tarifs d'AXA Vie SA approuvés par la FINMA et déterminants pour la Fondation ont été adaptés pour l'année 2020. Il en a résulté une légère diminution de la prime de risque pour les prestations de risque de décès et d'invalidité. Il faut noter que le montant de la prime de risque dépend non seulement du tarif de base, mais aussi d'autres facteurs tels que la branche économique à laquelle appartient l'employeur et, pour le risque d'invalidité, de l'expérience en matière de risque du cercle des personnes assurées.

5.10.2 Risques assumés de façon autonome par la Fondation

Aucun

5.11 Taux de couverture de la Fondation selon l'art. 44 OPP 2

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Actifs nets à la valeur de marché		
Actifs	3'310'884'813.03	3'137'468'462.87
./. Engagements	-93'493'683.10	-89'114'440.68
./. Compte de régularisation passif	-813'518.55	-1'027'434.25
./. Réserves de cotisations des employeurs	-28'879'028.53	-35'806'515.10
./. Fonds libres des caisses de prévoyance	-16'386'960.64	-17'539'963.28
Total des actifs nets à la valeur de marché	3'171'311'622.21	2'993'980'109.56
Capital de prévoyance actuariel		
Capital de prévoyance des assurés actifs	2'479'808'591.60	2'413'817'029.80
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	324'153'225.95	263'542'580.78
Provisions techniques	99'166'202.00	95'909'153.00
Total du capital de prévoyance actuariel	2'903'128'019.55	2'773'268'763.58
Taux de couverture de la Fondation selon l'art. 44 OPP 2	109,2%	108,0%

Le taux de couverture de chaque caisse de prévoyance varie en fonction de ses fonds libres et peut dès lors différer du taux de couverture de la Fondation.

6 Explications relatives au placement de la fortune et au produit net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseiller en placement et gestionnaire de placement, règlement de placement

Le règlement de placement définit l'organisation de l'activité de placement ainsi que les principes et les directives de gestion de fortune.

Gestion de fortune de la Fondation

Le Conseil de fondation est responsable du placement de la fortune. Il recourt aux conseils de spécialistes en placements indépendants.

Conseil indépendant en placements	PPCmetrics SA, Zurich Dominique Ammann, partenaire Stephan Skaanes, partenaire
-----------------------------------	--

Le Conseil de fondation a confié une partie de la gestion de la fortune de la Fondation à Credit Suisse (Suisse) SA et à AXA Assurances SA et conclu avec ces deux sociétés des contrats de gestion de fortune correspondants.

Gestion de fortune par Credit Suisse (Suisse) SA

(autorisée conformément à l'art. 48f, al. 4, let. d, OPP 2)

Conseiller en placement	Stefan Meili, Credit Suisse (Suisse) SA
Gestionnaire de placement	Roger Düggelein, Credit Suisse SA

Gestion de fortune par AXA Assurances SA

(autorisée conformément à l'art. 48f, al. 4, let. g, OPP 2)

Gestionnaire de fortune	Jakob Baur, AXA Assurances SA
-------------------------	-------------------------------

Jusqu'au 17 mars 2020, la Fondation était investie en tant qu'investisseur qualifié au sens de l'art. 10, al. 3, let. c, LPCC dans le «fonds à investisseur unique AXA Strategy - AXA Group Invest». Sur décision du Conseil de fondation, le fonds à investisseur unique a été mis en liquidation par la direction du fonds Credit Suisse Funds AG, Zurich, et la fortune totale a été transférée à la Fondation par le biais d'un retrait en nature et d'une distribution de capital. La liquidation a été effectuée après réception de l'autorisation de l'Administration fédérale des contributions ainsi que de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, et close le 17 décembre 2020. Le déroulement de la procédure de liquidation a été contrôlé par la société d'audit KPMG SA Zurich.

Les dispositions de l'art. 48f, OPP 2, sont respectées.

Gestion des comptes / des dépôts

La gestion des comptes est effectuée par Credit Suisse (Suisse) SA et par AXA Vie SA.

La gestion des dépôts est effectuée par Credit Suisse (Suisse) SA.

6.2 Utilisation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50, al. 1 à 3, OPP 2) puisse être établi de façon concluante

Les règlements de placement ne prévoient pas l'extension des possibilités de placement.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur est fixé selon la méthode d'analyse financière (méthode «value at risk»). Il est déterminé sur la base des caractéristiques de rendement et de risque de la stratégie de placement, laquelle doit garantir l'équilibre financier à l'horizon d'une année avec un niveau de sécurité de 98%. Dans le cadre de la stratégie de placement définie par le Conseil de fondation, le montant visé de la réserve de fluctuation de valeur s'élève à 12,1% du capital de prévoyance investi de manière autonome, des provisions techniques, des réserves de cotisations des employeurs et des fonds libres des caisses de prévoyance.

6.3.1 Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
État de la réserve de fluctuation de valeur, selon bilan	268'183'602.66	220'711'345.98
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	356'755'675.06	342'020'444.28
Réserve de fluctuation de valeur non constituée (déficit de réserve)	-88'572'072.40	-121'309'098.30
État de la réserve de fluctuation de valeur en % de l'objectif	75,2%	64,5%

6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placement		Total		Total
		31.12.2020	Part	31.12.2019
		CHF	Part en %	CHF
Créances				
Liquidités	PD	127'837'889	3,86	154'665'601
Opérations de couverture	PD	6'086'060	0,18	0
Créances	PD	10'196'938	0,31	3'996'383
Avoirs auprès d'AXA Vie SA	PD	3'011'436	0,09	1'761'795
Créances auprès des employeurs affiliés	PD	23'048'374	0,70	24'556'783
Marché monétaire en CHF	PC	28'348'980	0,86	35'158'367
Obligations en CHF	PC	471'665'087	14,26	396'522'548
Obligations en monnaies étrangères (hedged en CHF)	PC	447'582'054	13,53	449'312'328
Obligations en monnaies étrangères, marchés émergents	PC	78'652'270	2,38	98'662'951
Actions				
Actions Suisses	PC	362'872'999	10,97	303'337'337
Actions Étranger	PC	586'409'619	17,72	541'527'852
Immobilier				
Immobilier Suisse (fondation de placement)	PC	500'445'914	15,13	478'423'679
Immobilier Suisse (fonds de placement)	PC	154'649'231	4,67	164'917'183
Immobilier Étranger (hedged en CHF)	PC	160'692'044	4,86	164'420'843
Placements alternatifs				
Insurance linked securities (hedged en CHF)	PC	26'616'391	0,80	25'431'772
Senior loans (hedged en CHF)	PC	100'011'533	3,02	93'493'624
Private equity (hedged en CHF)	PC	65'649'425	1,98	60'285'790
Infrastructure Suisse	PC	14'926'588	0,45	8'246'730
Hedge funds (hedged en CHF)	PC	139'895'673	4,23	130'491'769
Total des placements		3'308'598'505	100,00	3'135'213'335
Compte de régularisation actif		2'286'308		2'255'128
Total des actifs		3'310'884'813		3'137'468'463

PD Placements directs

PC Placements collectifs (p. ex. fonds de placement, fondations de placement, etc.)

Monnaies étrangères (sans couverture)

Au 31 décembre 2020, la quote-part en monnaies étrangères s'élève à 18,78% (année précédente: 20,22%).

Placements dans le cadre de mandats de gestion de fortune	Total		Total
	31.12.2020	Part	31.12.2019
	CHF	en %	CHF
Par Credit Suisse (Suisse) SA	1'729'457'666	54,17	1'677'060'566
Par AXA Assurances SA	1'463'134'238	45,83	1'415'935'306
	3'192'591'904	100,00	3'092'995'872

Confirmation du respect des limites

Les limites fixées par les art. 54, 54a, 54b, 55 et 57 OPP 2 ont été respectées.

Stratégie de placement	Stratégie de placement en %	Marges de fluctuation tactiques en %
Marché monétaire en CHF	0	0-15
Obligations en CHF	17	25-50
Obligations en monnaies étrangères (hedged en CHF)	17	
Obligations en monnaies étrangères, marchés émergents	3	0-5
Total des valeurs nominales	37	25-70
Actions Suisse	10	8-13
Actions Étranger	16	10-22
Total des actions	26	18-35
Immobilier Suisse (Fondation de placement)	14	12-30
Immobilier Suisse (fonds de placement)	4	
Immobilier Étranger (hedged en CHF)	7	0-10
Total de l'immobilier	25	12-30
Insurance linked securities (hedged en CHF)		
Senior loans (hedged en CHF)		
Private equity (hedged en CHF)	12	2-15
Infrastructure Suisse		
Hedge funds (hedged en CHF)		
Total des placements alternatifs	12	2-15
(Investissement dans deux sous-véhicules au moins, au maximum 7,5% par sous-véhicule)		
Total des valeurs réelles	63	30-75
Total	100	
Total des monnaies étrangères	19	10-27

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

La Fondation recourt à des dérivés à des fins de couverture des risques de change. Les dispositions de l'art. 56a OPP 2 sont respectées. Les opérations à terme sur devises suivantes étaient en cours:

	Valeur de marché en CHF		Augmentation de l'engagement en CHF		Réduction de l'engagement en CHF	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
CHF	6'086'060	0				
CAD			2'778'240	0	-2'771'747	0
USD			256'737'543	0	-250'529'519	0
EUR			202'588'299	0	-203'015'502	0
GBP			10'061'065	0	-10'269'051	0
HKD			9'864'824	0	-9'526'708	0
JPY			168'616	0	0	0

En outre, la Fondation a investi dans des véhicules d'investissement collectifs, dans le cadre desquels des produits dérivés sont utilisés.

6.6 Actes de nantissement

Aucun

6.7 Engagements de capital ouverts

Des investissements existent en fonds modulaires.

Volume total en monnaie originale

	Commitment Amount		Fonds déjà appelés		Fonds pouvant encore être appelés	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
CHF	48'860'000	28'860'000	24'810'000	8'316'000	24'050'000	20'544'000
EUR	184'864'486	0	115'620'130	0	69'244'356	0
USD	45'000'000	0	27'345'751	0	17'654'249	0

Portefeuille total converti en CHF

	Commitment Amount		Fonds déjà appelés		Fonds pouvant encore être appelés	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
CHF	288'579'229	0	174'032'037	0	114'547'192	0

6.8 Valeurs de marché et cocontractants des titres en securities lending

La Fondation n'a effectué aucune opération directe de prêt et de mise en pension de titres. Elle a procédé à des investissements dans des organismes de placement collectif, dans le cadre desquels les opérations de prêt et de mise en pension de titres sont autorisées compte tenu de la législation applicable sur les placements collectifs de capitaux et de ses dispositions d'exécution.

6.9 Explication du résultat net des placements

	2020	2019
	CHF	CHF
Résultat des titres	130'493'691.70	308'526'392.57
Distributions de revenus et autres revenus	77'433'003.42	47'406'071.27
Résultat des gains et pertes réalisés	13'689'216.23	12'072'688.97
Résultat de l'évaluation	39'371'472.05	249'047'632.33
Autres produits de capitaux	-1'053'240.26	-541'078.00
Intérêts sur liquidités (net)	-597'399.08	-336'703.37
Intérêts sur les avoirs et engagements auprès d'AXA Vie SA	30'246.55	13'253.14
Intérêts encaissés sur les créances auprès des employeurs	286'135.34	443'873.44
Rémunération de prestations de libre passage/d'assurance	-751'818.58	-699'366.04
Intérêts liés à la reprise d'effectifs d'assurés	-20'404.49	37'864.83
Frais d'administration des placements	-23'263'644.49	-20'375'838.22
Rémunération des réserves de cotisations des employeurs	-159'136.00	-175'787.10
Total	106'017'670.95	287'433'689.25

Performance des placements ¹⁾

	2020	2019
	CHF	CHF
Somme des placements au 01.01	3'135'213'335.07	2'688'604'328.96
Somme des placements au 31.12	3'308'598'504.68	3'135'213'335.07
Valeur moyenne	3'221'905'919.88	2'911'908'832.02
Résultat net des placements	106'017'670.95	287'433'689.25
Performance des placements en %	3,3	9,9

¹⁾ Sans les actifs provenant de contrats d'assurance ainsi que les intérêts et les parts d'excédent qui leur sont liés.

6.10 Explication des frais de gestion de fortune

6.10.1 Frais d'administration des placements ¹⁾

	2020	2019
	CHF	CHF
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs (TER)	18'322'197.85	17'781'326.26
Frais de transaction et impôts	142'809.49	102'559.10
Frais d'examen du fonds à investisseur unique	11'847.00	0.00
Honoraires de gestion de fortune de:		
Credit Suisse (Suisse) SA	2'410'873.47	2'299'763.24
AXA Assurances SA	2'010'214.93	0.00
Lombard Odier	91'124.11	0.00
AllianceBernstein (Luxembourg) S.à.r.l.	146'552.41	0.00
Honoraires pour le Global Custody de Credit Suisse (Suisse) SA	406'887.20	223'139.25
Honoraires pour conseil indépendant en placements	44'874.95	87'924.25
Remboursements provenant de la gestion de fortune	-323'736.92	-118'873.88
Total	23'263'644.49	20'375'838.22

¹⁾ Dans le cadre de la gestion de fortune par AXA Assurances SA, l'ensemble des coûts (TER) a été décompté jusqu'à la mi-mars 2020 directement par le biais du fonds à investisseur unique, à la charge ou en faveur de la Fondation. Le TER comprend aussi les frais de gestion de fortune, de dépôt, d'administration, de benchmarking, d'analyse et de service. Ceux-ci sont directement facturés à la Fondation depuis la dissolution du fonds à investisseur unique en mars 2020. Les frais d'examen décomptés ultérieurement en relation avec le fonds à investisseur unique et les honoraires de gestion de fortune ont été facturés directement à la Fondation.

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Total des placements	3'308'598'505	3'135'213'334
Total des placements transparents	3'308'598'505	3'117'560'266
Total des frais de gestion de fortune en % des placements transparents	0,70%	0,65%
Taux de transparence en matière de frais	100,00%	99,44%
Placements collectifs non transparents		
Aucun		

6.10.2 Frais de gestion de fortune pour les actifs provenant de contrats d'assurance

La réassurance partielle du capital de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes consiste en un contrat d'assurance conclu avec AXA Vie SA et non pas en un placement collectif de la Fondation; voir directives de la CHS PP (D-02/2013). Les frais de gestion de fortune d'AXA Vie SA ne doivent pas être inscrits comme frais de gestion de fortune de la Fondation. Leur montant ressort du compte d'exploitation Prévoyance professionnelle d'AXA Vie SA.

6.10.3 Remboursements / rétrocessions

L'utilisation de rétrocessions, rémunérations, taxes, commissions, remboursements, rabais, indemnités de distribution, etc. éventuels perçus par les personnes et les institutions chargées de la gestion de fortune dans l'exercice de leur activité pour la Fondation est régie par les accords conclus dans le cadre des mandats de gestion de fortune.

6.10.4 Droits des actionnaires

La Fondation ne possédant aucun placement direct en actions, elle ne dispose d'aucun droit de vote.

6.11 Explication des placements auprès des employeurs et des réserves de cotisations des employeurs

6.11.1 Créances auprès des employeurs affiliés

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Créances auprès des employeurs affiliés (cotisations encore dues)	23'480'574.08	24'790'583.23
./. Du croire	-432'200.00	-233'800.00
État au 31.12	23'048'374.08	24'556'783.23

Au 31 mars 2021, suite aux paiements des employeurs concernés, ces créances se sont réduites à 7'474'999.40 CHF (année précédente: 8'187'822.69 CHF).

La Fondation a prélevé un intérêt moratoire de 4,00%, comme l'année précédente.

La Fondation n'a effectué aucun placement auprès d'employeurs affiliés au sens de l'art. 57 OPP 2.

6.11.2 Réserves de cotisations des employeurs

	2020	2019
	CHF	CHF
État au 01.01	35'806'515.10	32'951'184.45
Apports dans les réserves de cotisations des employeurs (y c. éventuelles reprises de caisses de prévoyance)	7'465'731.15	10'123'308.80
Prélèvement pour le financement de cotisations	-10'157'803.30	-5'085'446.15
Transfert lors de départs de caisses de prévoyance	-4'394'550.42	-2'271'673.30
Utilisation dans le cadre de liquidations de contrats	0.00	-86'645.80
Rémunération ¹⁾	159'136.00	175'787.10
État au 31.12	28'879'028.53	35'806'515.10

¹⁾ En 2020, les réserves de cotisations des employeurs ont été rémunérées à un taux de 0,50%, comme l'année précédente.

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Explications relatives aux comptes actifs

7.1.1 Créances

Figurent principalement à ce poste les avoirs de la Fondation auprès de l'Administration fédérale des contributions (demande de restitution de l'impôt anticipé), un dividende, des remboursements provenant de la gestion de fortune ainsi que des prestations de libre passage intégrées mais non encore reçues.

7.1.2 Avoirs auprès d'AXA Vie SA

Ce poste regroupe les avoirs de la Fondation disponibles sur les comptes gérés par AXA Vie SA.

7.1.3 Compte de régularisation actif

Ce poste comporte principalement des rentes versées d'avance ainsi que des cotisations acquises mais pas encore décomptées.

7.2 Explications relatives aux comptes passifs

7.2.1 Prestations de libre passage et rentes

Ce poste comporte principalement des prestations de libre passage qui n'ont pas encore été transférées à d'autres institutions de prévoyance ainsi que des prestations de libre passage reçues mais non encore intégrées.

7.2.2 Autres engagements

Ce poste correspond essentiellement à des engagements envers le fonds de garantie LPP, à des honoraires de gestion de fortune qui n'ont pas encore été virés ainsi qu'à des engagements envers des tiers.

7.2.3 Compte de régularisation passif

Ce poste est constitué en majeure partie de remboursements de cotisations en faveur d'employeurs affiliés qui n'ont pas encore été crédités ainsi que d'émoluments de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle qui n'ont pas encore été facturés.

7.2.4 Fonds libres des caisses de prévoyance

En 2020, les fonds libres des caisses de prévoyance ont été rémunérés au taux de 0,50%, comme l'année précédente.

7.3 Explications relatives aux postes du compte d'exploitation

7.3.1 Ventilation des cotisations totales

	2020	2019
	CHF	CHF
Cotisations d'épargne	205'328'104.19	204'875'875.93
Cotisations de risque	29'111'166.30	30'006'608.80
Cotisations de frais	12'767'899.30	13'753'902.60
Cotisations au fonds de garantie LPP	1'289'390.55	1'308'967.05
Total	248'496'560.34	249'945'354.38
dont cotisations des salariés	105'279'026.04	105'654'275.36
dont cotisations des employeurs	142'992'916.97	142'048'993.57
dont cotisations provenant des fonds libres des caisses de prévoyance	224'617.33	2'242'085.45

7.3.2 Apports liés à la reprise / transfert en cas de sortie collective

Apports liés à la reprise d'effectifs d'assurés

	2020	2019
	CHF	CHF
Fonds libres	1'954'786.66	3'303'275.65
Total	1'954'786.66	3'303'275.65

Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective

	2020	2019
	CHF	CHF
Fonds libres	829'189.87	535'814.06
Total	829'189.87	535'814.06

7.3.3 Rentes de vieillesse versées

	2020	2019
	CHF	CHF
Rentes prises en charge de manière autonome par la Fondation	15'078'136.60	11'915'547.15
Rentes réassurées selon les principes actuariels	12'587'967.60	12'827'650.30
Total	27'666'104.20	24'743'197.45

7.3.4 Rentes de survivants versées

	2020	2019
	CHF	CHF
Rentes prises en charge de manière autonome par la Fondation	185'346.00	146'815.20
Rentes réassurées selon les principes actuariels	2'770'522.60	2'626'272.45
Total	2'955'868.60	2'773'087.65

7.3.5 Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce

Versements anticipés pour la propriété du logement	2020	2019
Nombre	118	96
Montant total en CHF	8'691'555.55	7'206'481.40

Mises en gage pour la propriété du logement	2020	2019
Nombre	37	54

Versements à la suite de divorces	2020	2019
Nombre	40	49
Montant total en CHF	2'340'274.06	5'994'617.85

7.3.6 Prestations d'assurance

Il s'agit des prestations de vieillesse, de survivants et d'invalidité (rentes et capitaux) reçues par AXA Vie SA, des libérations du paiement de la prime ainsi que des valeurs de restitution en cas de dissolution de contrats.

7.3.7 Primes de coûts / frais d'administration

Primes de coûts

Les primes de coûts comprennent les montants que la Fondation a payés à AXA Vie SA pour couvrir les frais d'administration et se composent des éléments suivants:

	2020	2019
	CHF	CHF
Frais d'administration généraux	7'756'448.46	8'349'692.51
Frais de marketing et de publicité	143'350.25	326'253.01
Indemnisations au titre des frais de distribution et de conclusion	5'296'596.69	5'464'319.58
<i>dont rémunérations versées aux courtiers</i>	<i>1'644'900.30</i>	<i>1'636'080.45</i>
<i>dont indemnisations au titre des frais de distribution, hors commissions de courtage</i>	<i>3'651'696.39</i>	<i>3'828'239.13</i>
Total	13'196'395.40	14'140'265.10

La prime de coûts fait partie des charges d'assurance comptabilisées pendant l'exercice sous revue. Elle reflète les montants que la Fondation a payés à AXA Vie SA au titre des prestations liées à l'administration et aux services conformément au contrat d'assurance et de gérance ainsi que des charges de distribution telles que les commissions de conclusion et d'intermédiation.

La structure des coûts d'AXA Vie SA représente la base de calcul du tarif de frais vérifié chaque année par la FINMA dans le modèle actuariel appliqué. La structure de coûts prise en compte reflète les valeurs empiriques découlant du processus de coûts d'AXA Vie SA et est composée des éléments indiqués dans le tableau.

Frais d'administration

Les frais d'administration figurant dans le compte d'exploitation comprennent les contributions aux coûts d'administration pour des dépenses et services particuliers qui ont été facturées à la Fondation en sus de la prime de coûts ainsi que les coûts directs de la Fondation.

Coûts pour dépenses spéciales¹⁾

(financés par les caisses de prévoyance, les employeurs et les assurés)

	2020	2019
	CHF	CHF
Frais liés aux rachats	300.00	1'300.00
Frais liés au traitement de demandes EPL	66'900.00	56'700.00
Frais d'encaissement	213'488.76	187'896.44
Frais liés à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance	350'105.15	334'455.60
Frais liés à la répartition volontaire des fonds libres	2'999.95	6'020.06
Frais d'annonce	43'950.00	74'700.00
Coûts pour des services spéciaux	42'400.00	9'313.80
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle	996.25	797.00
Total	721'140.11	671'182.90

¹⁾ Ces coûts financés par les caisses de prévoyance, les employeurs ou les assurés n'influent pas sur l'excédent des charges/des produits de la Fondation.

Coûts directs de la Fondation

(financés par la fortune de la Fondation)

	2020	2019
	CHF	CHF
Frais de formation et rémunération des membres du Conseil de fondation	68'323.55	87'971.55
Frais de conseil	0.00	21'631.55
Honoraires de l'organe de révision	60'010.45	70'328.10
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle	23'794.15	41'689.55
Frais liés à la surveillance directe	35'377.00	31'766.00
Émoluments de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle	13'272.00	12'495.00
Coûts pour d'autres dépenses	402.00	684.00
Total	201'179.15	266'565.75

Total des frais d'administration **922'319.26** **937'748.65**

7.3.8 Produits divers

Il s'agit principalement de contributions à des dépenses spéciales perçues selon le règlement des frais de gestion.

7.3.9 Autres frais

Il s'agit principalement de l'augmentation du ducroire, de pertes sur débiteurs et de la prime pour l'assurance de la responsabilité civile pour préjudices de fortune.

7.3.10 Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)

Il n'est pas possible de déduire la situation financière des caisses de prévoyance de l'excédent des charges. Ainsi, par exemple, la répartition de fonds libres en faveur des personnes assurées suffit à créer un excédent des charges.

7.3.11 Excédent des produits de la Fondation

	2020	2019
	CHF	CHF
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	-36'805'466.95	-30'781'096.31
Constitution de provisions techniques de la Fondation (net)	-3'277'349.00	-17'747'872.00
Rentes versées de manière autonome et constitution de capitaux de prévoyance de bénéficiaires de rentes	-18'632'945.72	-18'747'334.04
Parts d'excédent des assurances	798'891.00	0.00
Résultat des titres (net)	107'230'047.21	288'150'554.35
Autres produits de capitaux	-1'053'240.26	-541'078.00
Rémunération des réserves de cotisations des employeurs	-159'136.00	-175'787.10
Rémunération des fonds libres des caisses de prévoyance	-89'216.05	-87'419.45
Pertes sur débiteurs	-179'234.14	-91'025.50
Constitution du ducroire	-198'400.00	-50'400.00
Coûts directs de la Fondation (frais d'administration)	-201'179.15	-266'565.75
Prime pour l'assurance de la responsabilité civile pour préjudices de fortune	-13'125.00	-13'125.00
Autres charges et produits (net)	52'610.74	-198'890.03
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur	47'472'256.68	219'449'961.17
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	-47'472'256.68	-219'449'961.17
Excédent des produits de la Fondation	0.00	0.00

8 Demandes de l'autorité de surveillance

8.1 Demandes de l'autorité de surveillance

Aucune

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP 2)

La Fondation ne présente pas de découvert.

9.2 Liquidation partielle ou totale

Les conditions d'une liquidation partielle de la Fondation et la réalisation d'une procédure de liquidation partielle sont définies dans le «Règlement applicable à la liquidation partielle de la fondation collective». En 2020, aucune procédure de liquidation partielle n'a été engagée à l'échelon de la Fondation.

En fonction de l'évolution des affaires, des liquidations partielles ou totales sont opérées au niveau des caisses de prévoyance. Les procédures observées en la matière sont celles prévues par le «Règlement applicable à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance».

9.3 Procédures juridiques en cours

Au 31 décembre 2020, deux procédures juridiques étaient en cours. Elles sont menées en collaboration avec AXA Vie SA.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun